RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

MARCHE DE TRAVAUX DE SECOND-ŒUVRE
(LOT 2 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES)

Sommaire

1. PRESENTATION DE FRANCE TRAVAIL 3

2. CONTEXTE 4

3. OBJET DU MARCHE 4

3.1. Libellé et description du marché 4

3.2. Périmètre du marché 4

3.2.1. Sur le plan fonctionnel 4

3.2.2. Exclusions 5

4. VOLUMETRIE 5

5. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES 6

5.1. Objectif des prestations 6

5.2. Caractéristiques techniques / modalités d'exécution des prestations 6

5.3. Durée et phasage de la prestation 14

5.4. Moyens et compétences nécessaires 14

5.5. Attentes particulières vis-à-vis du Titulaire 15

6. MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU MARCHE 16

6.1. Interlocuteurs du titulaire auprès de France Travail 16

6.2. Interlocuteurs de France Travail auprès du titulaire 16

6.3. Instances de pilotage et de suivi 16

7. OPERATIONS DE CONTROLE DE L'EXÉCUTION ET DE LA QUALITE DES PRESTATIONS 17

7.1. Contrôles à la charge du titulaire 17

7.2. Contrôles réalisés par France Travail 17

1. PRESENTATION DE FRANCE TRAVAIL

Acteur majeur du marché de l'emploi en France, France Travail est un établissement public administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et soumis aux règles comptables applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Son directeur général est nommé en conseil des ministres.
France Travail est administré par un conseil d'administration, son action s'appuie sur une direction générale, et une organisation déconcentrée.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion conclue entre l'État, l'Unedic et France Travail, définit les objectifs assignés à France Travail au regard de la situation de l'emploi et des moyens prévisionnels qui lui sont alloués par l'Unedic et l'État.

En matière d'achat, France Travail est soumis aux dispositions de Code de la commande publique.

MISSIONS

Dans le cadre de sa mission de service public, France Travail s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Les missions consistent à :

- Accueillir et accompagner
- Prospecter et mettre en relation
- Contrôler
- Indemniser
- Maîtriser les données
- Relayer les politiques publiques

FRANCE TRAVAIL CHIFFRES REPERES

France Travail compte environ 55 000 collaborateurs, 915 agences et points relais, 55 plateformes de services.

- 8,2 millions d'inscriptions de demandeurs d'emploi ;
- 403 000 entreprises utilisatrices de nos services
- 711 000 formations prescrites, tous financeurs confondus
- 33,6 milliards d'euros versés aux demandeurs d'emplois pour le compte de l'assurance chômage ; 3,1 milliards d'euros versés pour le compte de l'Etat et du fonds de solidarité ;

ENGAGEMENTS

France Travail se veut précurseur, au service de la société française, en mettant la diversité, le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de sa stratégie et de ses valeurs.

2. CONTEXTE

Dans le cadre de l'adaptation des espaces aux nouvelles organisations du travail et de la délivrance des services, et afin d'offrir des conditions d'accueil optimales aux publics reçus dans les locaux, tout en conservant les conditions de travail pour les agents, France Travail se doit de procéder, régulièrement, à des réaménagements intérieurs de ses locaux.
Les travaux de réaménagement intérieur des locaux consistent principalement à modifier la distribution intérieure par la création ou la modification du cloisonnement.

Les corps d'état impactés par ces travaux sont :
- Le cloisonnement (cloison amovible, cloison sèche, retouche de faux-plafond, retouche de revêtement de sol, menuiserie intérieure, retouches de peinture ou revêtement mural)
- Les revêtements de sol souple et dur
- Les revêtements muraux et peinture
- Les installations d'électricité courants forts et faibles, objet du présent marché.
- Les installations CVC (chauffage, ventilation, climatisation)

3. OBJET DU MARCHE

3.1. Libellé et description du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux de second-œuvre de type « Electricité courants forts et faibles ».

Les travaux d'électricité sont à réaliser dans les locaux occupés par France Travail et concernent principalement la modification de la distribution électrique courants forts et faibles ainsi que la création de points de connexion.

3.2. Périmètre du marché

3.2.1. Sur le plan fonctionnel

Le marché concerne l'ensemble des prestations nécessaires à la modification des installations électriques courants forts et faibles, y compris la création de points de raccordement ou de connexion et la mise en service des équipements :

- Modification des armoires électriques par ajout ou remplacement d'appareillages de protection ou de coupure.
- Déplacement, suppression ou création de point de raccordement électrique par prise de courant ou boite de raccordement.
- Modification des armoires de brassage.
- Déplacement ou création d'un point de connexion informatique ou téléphone.
- Modification de l'éclairage existant (calepinage et commande) en lien avec le recloisonnement des locaux.
- Fourniture et pose d'équipements électriques et informatiques (Equipement baie de brassage, visiophone, …).
- Dépose des câbles et appareillages non réutilisés.
- Mise en décharge ou filière de recyclage des éléments déposés.

Les corps d'état inclus dans le présent marché sont :
- L'électricité courants forts.
- L'électricité courants faibles informatique.
- L'électricité courants faibles (détection incendie, ...).
- L'éclairage.

3.2.2. Exclusions

Les travaux de second-œuvre concernant le cloisonnement font l'objet d'un lot séparé.

Les prestations techniques de type « CVC » et les interventions de maintenance préventive sont exclues de ce marché.

De même les interventions sur la structure et le clos et couvert du bâtiment sont exclues de ce marché.

Par ailleurs, les travaux de second-œuvre nécessaires à la rénovation ou la réhabilitation complète d'un site ne sont pas couverts par ce marché

4. VOLUMETRIE

La prestation peut ne concerner qu'un seul site (modification d'un local), mais peut aussi concerner la totalité des sites (création d'un aménagement spécifique sur le parc immobilier de la région dans le cadre d'un programme national ou régional).

Dans le cadre d'un programme national ou régional touchant tous les sites, le délai d'intervention peut être relativement contraint. Le Titulaire doit alors pouvoir adapter ses équipes et leur nombre aux interventions qui sont à prévoir sur tout le territoire concerné.

5. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES

5.1. Objectif des prestations

L'objectif de la prestation est la réalisation de travaux d'électricité, y compris toutes les finitions annexes et accessoires nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage et au bon fonctionnement de l'installation. Les mises en conformités des installations réalisées dans le cadre du présent marché qui seraient demandées par le contrôleur technique dans le Rapport Final de Contrôle Technique (RFCT) sont à la charge du Titulaire.

L'attention du Titulaire est attirée sur le fait que les travaux sont à réaliser dans des locaux classés ERP (Etablissement Recevant du Public), dont l'activité est maintenue.

La gêne (sonore, visuelle, olfactive) occasionnée par les travaux doit être réduite à son minimum. Les équipes du Titulaire intervenant sur le chantier doivent respecter la plus grande discrétion possible.

Pour chaque chantier, un plan de prévention doit être établi sur la base du document établi par France Travail avant le début de l'intervention, signé par les parties et doit être porté, par le Titulaire à la connaissance de ses équipes.

Pour les interventions nécessitant une interruption de la distribution électrique, soit pour la totalité du bâtiment, soit pour une partie du bâtiment, le Titulaire adaptera ses horaires d'intervention pour ne pas perturber l'activité du site.

Dans le cadre de son intervention le Titulaire est tenu de mettre en œuvre les cantonnements adaptés et de prendre en compte les indications du plan de prévention correspondant à l'intervention.

5.2. Caractéristiques techniques / modalités d'exécution des prestations

5.2.1. Prestations associées

Le Titulaire doit tous les plans de chantier, schémas et détail d'exécution nécessaires à ses interventions.

5.2.2. Pré requis

En cas de coordination d'intervention avec les lots second-œuvre « Cloisonnement », « Peinture » et « Revêtements de sol », ainsi qu'avec les prestations techniques de type « CVC », le Titulaire doit prendre en compte les contraintes des autres intervenants et s'organiser pour réduire au maximum la durée du chantier.

Le planning d'intervention peut être établi lors d'une réunion préparatoire sur le site réunissant l'ensemble des intervenants.

Dans tous les cas, le planning établi lors de la préparation du chantier doit être respecté.

5.2.3. Contenu de la prestation

Avant toute intervention, le Titulaire effectue une visite du site concerné en présence d'un représentant du service immobilier de la direction régionale de France Travail pour prendre connaissance de l'état existant, estimer sur la base du plan projet et de la date prévisionnelle des travaux transmis par France Travail, les produits, matériaux et matériels qui peuvent être réutilisés et évaluer les contraintes et la complexité du chantier.

A l'issue de cette visite obligatoire réalisée, le Titulaire établit en accord avec France Travail un état des lieux des produits, matériels et matériaux qui seront déposés et de leur destination (pour réemploi, pour stockage dans les locaux de France Travail pour une utilisation ultérieure, ou pour mise en décharge).

Cet état des lieux permet au Titulaire de chiffrer le coût de la prestation sur la base des prix unitaires plafond du bordereau de prix et de proposer un planning d'intervention.

En cas de dépose pour réemploi ou pour stockage dans les locaux de France Travail la dépose doit être soignée.

En cas de stockage pour une utilisation ultérieure, le Titulaire veille également à ce que le matériel déposé soit stocké dans des conditions permettant une future utilisation.

A l'issue de l'intervention, le Titulaire remet à France Travail l'état des lieux en indiquant pour chaque matériel, produit ou matériaux déposé leur destination finale.

Les prestations attendues portent sur la dépose soignée (réemploi et/ou stockage) ou la dépose pour mise en décharge, la mise en stockage, la repose du matériel déposé et la fourniture et la pose des nouveaux produits, matériaux ou matériels tels que prévus au marché.

5.2.3.1. Electricité courants forts

- Dépose d'un point de raccordement :
 Dépose complète du point de raccordement, comprenant dépose du câblage et consignation du départ dans l'armoire électrique, y compris dépose et repose du faux-plafond ou ouverture/fermeture des goulottes. Mise à jour des schémas et plans électriques compris.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (distance moyenne en l'armoire électrique et le point de raccordement : 35 m).

- Mise en attente d'un point de raccordement :
 Dépose du point de raccordement et mise en attente en faux-plafond, y compris repérage et consignation du départ. Mise à jour des schémas et plans électriques compris.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Repose d'un point de raccordement :
 Repose et mise en service d'un point de raccordement en attente en faux-plafond, compris accessoires de finition, essai et mise à jour des schémas et plans électriques.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Création d'un point de raccordement électrique compris protections :

 Création d'un point de raccordement « type poste de travail » comprenant 5 PC + 1 RJ45. Mise en œuvre de 1 disjoncteurs 16A différentiel 30mA dans les armoires et du câble entre l'armoire électrique et le point de raccordement en cheminant dans les chemins de câbles existant. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements. Compris dépose et repose du faux-plafond et mise à jour des plans et schémas électriques.

 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (distance moyenne entre l'armoire électrique et le point de raccordement : 35 m).

- Création d'un point de raccordement électrique (sans protection) :

 Création d'un point de raccordement « type poste de travail » comprenant 5 PC + 1 RJ45 raccordés sur les disjoncteurs existants. Mise en œuvre du câble entre l'armoire électrique et le point de raccordement en cheminant dans les chemins de câbles existant. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements. Compris dépose et repose du faux-plafond et mise à jour des plans et schémas électriques.

 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (distance moyenne entre l'armoire électrique et le point de raccordement : 35 m).

- Création d'une PC compris protection :

 Fourniture et pose des produits pour la création d'une prise électrique 10/16A + T, comprenant un disjoncteur 16A différentiel 30mA, le câblage et l'appareillage nécessaire. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements.

 Compris dépose et repose du faux-plafond et mise à jour des plans et schémas électriques.

 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (distance moyenne entre l'armoire électrique et le point de raccordement : 35 m).

- Création d'une PC (sans protection) :

 Fourniture et pose des produits pour la création d'une prise électrique 10/16A+T comprenant le câblage et l'appareillage nécessaire. Raccordement sur un disjoncteur existant. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements. Compris dépose et repose du faux-plafond et mise à jour des plans et schémas électriques.

 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (distance moyenne entre l'armoire électrique et le point de raccordement : 35 m).

- Création d'un point de raccordement :

 Fourniture et pose des produits pour la création d'un point de raccordement avec câble 2,5 mm² comprenant le câblage et l'appareillage nécessaire (boite de raccordement). Ajout d'un disjoncteur dans l'armoire électrique, y compris repérage. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements. Compris dépose et repose du faux-plafond et mise à jour des plans et schémas électriques.

 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (distance moyenne entre l'armoire électrique et le point de raccordement : 35 m).

- Dépose d'une perche électrique :
 Après dépose du point de raccordement, dépose soignée de la perche.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Repose d'une perche électrique :
 Mise en œuvre de la perche électrique serrée entre les dalles de plancher haut et bas, y compris découpe du faux-plafond et plaque de finition.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Fourniture d'une perche électrique :
 Fourniture d'une perche électrique double face y compris tous les accessoires de pose et de finition, pour une hauteur sous faux plafond inférieur à 2,70 m. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Dépose d'une goulotte électrique :
 Après dépose des appareillages électriques, dépose soignée de la goulotte pour mise au stock ou mise en décharge selon l'état.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : ml

- Fourniture et pose d'une goulotte électrique :
 Fourniture et pose de goulotte électrique en aluminium laqué blanc 3 compartiments. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements. Compris plastron ainsi que toutes pièces d'angle et de finition.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : ml.

- Fourniture et pose de chemin de câble :
 Fourniture et pose de chemin de câbles en fil d'acier galvanisé à chaud, hauteur 30 mm. Compris toutes suspentes, pièces d'angle et de finition, mise à la terre.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : ml pour des largeurs de 50 mm et 100 mm.

- . Fourniture et pose de fourreaux :
 Fourniture et pose de gaine électrique de type ICTA aiguillée pour pose en intérieur. Compris tous colliers de fixation, et de pièces de finition, y compris étiquette de repérage.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : ml pour des diamètres de 32 mm, 40 mm et 50 mm.

- Dépose d'un radiateur électrique :
 Après dépose du point de raccordement, dépose soignée du radiateur électrique et mise au stock.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Repose d'un radiateur électrique :
 Prise dans le stock et mise en œuvre pour pose du radiateur électrique, y compris fixation sur cloison, passage en faux-plafond et plaque de finition.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

5.2.3.2. Eclairage

- Déplacement d'un luminaire :
 Dépose soignée et repose d'un luminaire sans modification de la commande, y compris dépose et repose des dalles de faux-plafond.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Recalepinage d'une zone :
 Dépose soignée et repose de luminaires, comprenant la modification des commandes et la dépose/repose du faux-plafond.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Dépose d'un point d'allumage :
 Dépose soignée d'un point d'allumage, y compris modification de la distribution et du raccordement des luminaires.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Création d'un point d'allumage (en cloison amovible) :
 En coordination avec la dépose/repose des cloisons amovibles, création d'un point d'allumage comprenant la fourniture de l'interrupteur (simple allumage, va-et-vient, télérupteur) et la pose des produits et appareillages nécessaires, y compris le câble, essai et mise en service. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Fourniture et pose d'un gradateur (en cloison amovible) :
 En coordination avec la dépose/repose des cloisons amovibles, création d'un gradateur comprenant la fourniture et la pose des produits et appareillages nécessaires, y compris le câble, essai, réglage et mise en service. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Fourniture et pose d'un luminaire :
 Fourniture et pose d'un luminaire de type identique à l'existant ou non, compris raccordement et mise en service, et éventuellement découpe de la dalle de faux-plafond.
 Type de luminaire gradable ou non :
 - Spot Led à collerette profonde en circulation
 - Pavé 600x600 Led simple allumage gradable
 - Luminaire 1200X300 Led
 - Luminaire 1200X150 Led

 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Dépose d'un BAES
 Dépose soignée pour mise au stock ou en décharge selon l'état d'un BAES, compris dépose du câblage.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Création d'un BAES :

 Fourniture et pose d'un BAES d'un modèle identique à l'existant, comprenant câblage et raccordement.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Dépose d'un onduleur :

 Dépose d'un onduleur (entre 3 et 9 kVA), y compris bordereau de suivi de mise en décharge et de retraitement des batteries.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Fourniture et pose d'un onduleur :

 Fourniture et mise en œuvre dans le local technique informatique d'un onduleur d'une puissance de 3 kVA ou 5 kVA de type rackable, compris raccordement essai et mise en service.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Fourniture et pose d'un inverseur de source SDMO (By-pass) :

 Fourniture et mise en œuvre dans la baie de brassage du local technique informatique d'un inverseur de source SDMO couplé à l'onduleur et aux bandeaux de prises permettant de gérer manuellement la source de courant venant de l'onduleur ou du réseau électrique, capacité 2x63 AMP, Boitier en saillie, compris raccordement essai et mise en service.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Fourniture et pose d'un bandeau de prises :

 Fourniture et mise en œuvre dans la baie de brassage du local technique informatique d'un bandeau de 9 prises, compris raccordement essai et mise en service.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

5.2.3.3. Electricité courants faibles

- Création d'un point de connexion (2 RJ45) :

 Fourniture et mise en œuvre de 2 prises RJ45 comprenant le câble cat. 6, les connecteurs à chaque extrémité, y compris dépose/repose du faux-plafond, les tests, le repérage et la mise à jour des schémas. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité pour 2 RJ45 (distance moyenne entre la baie et le point de connexion : 35 m).

- Création d'un point de connexion (1 RJ45) :

 Fourniture et mise en œuvre de 1 prise RJ45 comprenant le câble cat. 6, les connecteurs à chaque extrémité, y compris dépose/repose du faux-plafond, les tests, le repérage et la mise à jour des schémas. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité pour 1 RJ45 (distance moyenne entre la baie et le point de connexion : 35 m).

- Fourniture et pose d'une prise HDMI :

 Fourniture et mise en œuvre d'une prise HDMI, y compris les connecteurs à chaque extrémité, y compris dépose/repose du faux-plafond.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (distance moyenne entre les point de connexion : 15 m)

- Ajout d'un bandeau dans la baie :

 Fourniture et mise en œuvre dans la baie existante d'un bandeau 24 ou 48 positions, y compris passe-câbles, repérage et mise à jour des schémas.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (bandeau 24 positions, bandeau 48 positions).

- Dépose d'un équipement :

 Dépose soignée d'un équipement (vidéoprojecteur, …) pour mise au stock ou mise en décharge selon l'état, compris dépose du câblage, consignation du départ et mise à jour des schémas et plans.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Fourniture et pose d'une commande d'ouverture de porte :

 Fourniture et mise en œuvre d'une commande d'ouverture de porte, bouton poussoir avec temporisation, y compris raccordement sur l'unité de traitement, mise en service et essais. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

5.2.4. Autres prestations

- Fourniture et pose d'un radiateur électrique :

 Fourniture et pose d'un radiateur de type identique à l'existant avec module de programmation intégré. Ajout d'un disjoncteur dans l'armoire électrique, y compris repérage. Appareillage identique à l'existant afin de conserver l'esthétique de l'ensemble et d'assurer la compatibilité entre les équipements. Compris dépose et repose du faux-plafond et mise à jour des plans et schémas électriques.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (distance moyenne entre l'armoire électrique et le point de raccordement : 35 m).
 .
 Type de convecteur électrique :
 - Radiateur 1000 Watts
 - Radiateur 1500 Watts
 - Radiateur 2000 Watts

- Déplacement d'une commande CVC :

 Dépose soignée et repose d'une commande de climatisation sans modification de la commande, y compris dépose et repose des dalles de faux-plafond.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Déplacement d'une commande store :

 Dépose soignée et repose d'une commande de store électrique sans modification de la commande, y compris dépose et repose des dalles de faux-plafond.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité

- Fourniture et pose d'un visiophone :

 Fourniture et mise en œuvre d'un visiophone de type Bticino ou équivalent, platine extérieur et 3 récepteurs sur support de table y compris les connecteurs à chaque extrémité, y compris dépose/repose du faux-plafond.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : Unité (distance moyenne entre les points de connexion : 35 m)

- Préservation du mobilier :

 Préservation du mobilier et du matériel installé dans les locaux par du film polyane fixé et « étanche » pour éviter les dépôts de poussières sur le mobilier ou à l'intérieur des équipements informatiques, compris la dépose et l'enlèvement des protections dès la fin du chantier. En cas d'empoussièrement du mobilier et des matériels, leur nettoyage soigné est à la charge du Titulaire.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : m² de surface de locaux à protéger.

- Tri et traitement des déchets de chantier

 Le Titulaire organise le tri des déchets sur le chantier ainsi que l'enlèvement et le traitement des déchets en fonction de leur nature en privilégiant le recours les filières agréées de traitement et de recyclage. A l'issue de chaque chantier le Titulaire remet à France Travail le bordereau de dépôt des déchets et/ou l'attestation de valorisation.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : compris dans les prix unitaires.

- Nettoyage de fin de chantier :

 Nettoyage soignée en fin d'intervention pour remise en activité de la zone d'intervention, y compris nettoyage des cheminements.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : compris dans les prix unitaires.

- Fourniture des notices et PV :

 Fourniture, à l'issue du chantier, des notices, fiches techniques et PV de matériaux et produits mis en œuvre, ainsi que des plans « tel que réalisé » si la réalisation est différente du plan projet.
 Fourniture en un exemplaire papier et un exemplaire sur support informatique.
 Mode de métré ou unité d'œuvre : compris dans les prix unitaires.

- Prestations annexes :

 Toutes les prestations annexes et accessoires nécessaires au parfait achèvement des travaux telles que notamment l'évacuation immédiate des déchets et gravois, le dépoussiérage des sols, des vitres et parois horizontales et verticales après travaux, fixation et réglage de la quincaillerie, frais de port et d'acheminement des matériaux sont compris dans les prix unitaires.

- Sécurité sur le chantier :

 Mise en œuvre des prescriptions figurant dans le plan de prévention. En cas de permis de feu, établissement d'un permis de feu renouvelé tous les jours si nécessaire. Les dispositifs de protection (extincteurs, plots et Rubalise pour

périmètre de chantier, panneau « Chantier Interdit », …) sont à mettre en œuvre par le Titulaire. Information du personnel France Travail et du public.
Toutes ces dispositions sont comprises dans les prix unitaires.

5.3. Durée et phasage de la prestation

Sur la base de la période d'intervention qui sera déterminée par France Travail pour chacune des interventions, le Titulaire élabore son planning détaillé afin de respecter la date de livraison demandée par France Travail. Ce planning est joint au plan de prévention et porté à la connaissance des occupants du site. Il intègre le phasage et la coordination dans le respect du planning et du plan de prévention.

Les interventions nécessitant des coupures totales ou partielles de la distribution électrique seront identifiées et préciser avec l'heure du début de la coupure et la durée de la coupure.

Ce planning intègre, le cas échéant, les autres prestations (cloisonnement, peinture, revêtement de sol, CVC, déménagement, …).
Le planning d'exécution est validé par France Travail après intégration de ses contraintes (horaires d'ouverture au public, durée des nuisances, gestion des risques, …).

5.4. Moyens et compétences nécessaires

- **Matériel**

Le Titulaire doit disposer de son propre matériel indispensable à la bonne exécution des prestations : outillage, aspirateur, extincteur, moyens de transport adapté et de manutention, ...
Tous les matériels devront être conformes et régulièrement vérifiés.

Le Titulaire met à disposition de ses équipes les Equipement de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux activités (gants, casquette, lunettes, chaussures, …).

France Travail met à disposition du Titulaire l'énergie électrique et l'eau nécessaire à la réalisation des prestations. Toutefois, c'est au Titulaire d'assurer les raccordements et les protections nécessaires pour éviter tout incident ou interruption de service.

- **Profil des intervenants**

Le Titulaire doit constituer ses équipes avec des profils d'intervenants adaptés au marché et à la prestation à réaliser dans le respect de la réglementation en vigueur :

- Connaissance de France Travail et des contraintes d'intervention dans les locaux en activité.
- Connaissances techniques et expérience en rapport avec les prestations à réaliser.
- Les intervenants doivent être facilement identifiables (port d'un vêtement avec le logo de l'entreprise, tenue correcte).
- Pilotage de l'intervention par un technicien ayant une parfaite connaissance du dossier et du contrat.
- Technicien pour métré/conception/chiffrage.
- Technicien pour conduite de travaux et approvisionnement, coordination, contrôle qualité/sécurité.
- Compagnons expérimentés et manutentionnaires sur le chantier adaptés à la prestation à réaliser.

5.5. Attentes particulières vis-à-vis du Titulaire

a) Devoir de conseil

Le Titulaire, du fait de son expertise, est tenu de conseiller France Travail sur les modalités d'exécution des prestations. Ce devoir de conseil s'exerce au fil de l'exécution du marché : il peut porter sur l'organisation mise en œuvre, les modalités d'approvisionnement, l'adaptation du choix des matériaux, ou sur tout autre point lié à l'objet du marché qui pourrait faire l'objet de propositions d'optimisation, et, de ce fait, concourir à l'optimisation des coûts et/ou des délais.

Le Titulaire doit être force de proposition pour l'optimisation du chantier.

b) Plan de progrès

De même, le Titulaire s'engage à présenter à France Travail, annuellement / à la demande de celui-ci, un plan de progrès dont l'objectif est l'optimisation des prestations. En particulier, tout ce qui peut concourir à la réduction des délais de préparation des chantiers et d'intervention doit faire l'objet d'un plan de progrès.

c) Devoir d'information

Le Titulaire s'engage à informer ses interlocuteurs France Travail de toute modification de la réglementation, des normes en vigueur, de son processus de production, de son organisation qui pourrait avoir une incidence sur les prestations.

6. MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU MARCHE

6.1. INTERLOCUTEURS DU TITULAIRE AUPRES DE FRANCE TRAVAIL

Le Titulaire désigne dans sa proposition technique un représentant qui est l'interlocuteur privilégié de France Travail pour l'ensemble des questions contractuelles ; celui-ci a autorité pour régler toute difficulté liée à l'exécution des prestations. Il représente le Titulaire dans toutes les réunions où celui-ci est convié dans le cadre de l'exécution du marché et du contrôle des prestations. Il est en lien avec l'acheteur qui assure le suivi de l'exécution contractuelle du marché à la Direction des achats de France Travail.
Le Titulaire met également à disposition de France Travail une équipe dédiée pour traiter des questions liées à la gestion opérationnelle des prestations.
Pour ce qui concerne le contrôle de la conformité technique des produits (ou des prestations), l'équipe dédiée du Titulaire est en lien avec le service Immobilier en charge du marché à la Direction régionale de France Travail.

6.2. INTERLOCUTEURS DE FRANCE TRAVAIL AUPRES DU TITULAIRE

Les interlocuteurs du Titulaire au sein de France Travail sont :

- Les représentants dédiés du service Achats/Marchés : l'acheteur en charge du suivi de l'exécution contractuelle et du contrôle de conformité technique, la responsable Achats, Marchés et Approvisionnements ;
- Les représentants dédiés du service Immobilier : les chargés d'opérations immobilières, le responsable de service et son adjoint.

6.3. INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI

– Une **réunion de lancement** du marché réunissant les représentants du Titulaire et les interlocuteurs de France Travail, cités à l'article 6.3.2 ci-dessus, est organisée après la notification du marché par le service Immobilier en collaboration avec le service Achats/Marchés.

Cette réunion a pour objectif de fixer le calendrier de mise en place du dispositif, les modalités opérationnelles d'exécution des prestations et leur calendrier prévisionnel. Lors de la réunion de lancement, le représentant du Titulaire doit être accompagné des personnes ayant la connaissance technique / chargés de l'exécution opérationnelle des prestations. Cette réunion de lancement a lieu après la notification du marché.

La réunion de lancement peut être suivie si besoin d'une réunion technique visant à définir les modalités opérationnelles de réalisation des prestations.

– Une **réunion de bilan annuel** permet d'échanger sur l'exécution du marché et ses optimisations possibles, partager les points d'alerte sur les difficultés éventuellement rencontrées. Lors de cette réunion, France Travail informe le Titulaire des projets de réaménagement envisagés pour l'année et des sites concernés.

– Dans le cadre de la réalisation des prestations attendues, des réunions peuvent être organisées ponctuellement soit à la demande de France Travail, soit à la demande du Titulaire ;

Les invitations aux réunions sont envoyées par mail. Les comptes-rendus des réunions sont établis par France Travail dans les 2 jours ouvrés qui suivent les réunions.

7. OPERATIONS DE CONTROLE DE L'EXÉCUTION ET DE LA QUALITE DES PRESTATIONS

7.1. CONTROLES A LA CHARGE DU TITULAIRE

Le Titulaire veille à ce que les normes de qualité mises en œuvre pour l'exécution des prestations attendues soient appliquées sans défaut jusqu'au terme de la prestation dont il est responsable.
Il effectue tous les contrôles de cohérence nécessaires à la bonne réalisation des prestations attendues. Il soumet à France Travail le détail des moyens mis en œuvre et lui fait connaître la procédure qualité activée. Cela comprend le contrôle des engagements environnementaux pris et la preuve de leur tenue tout au long du marché.

En cas d'incident, le Titulaire fournit à France Travail les procédures ou actions correctives mises en œuvre.

7.2. CONTROLES REALISES PAR FRANCE TRAVAIL

Afin de contrôler le respect des engagements contractuels, France Travail se réserve le droit de demander, en cours d'exécution du marché, toutes les informations qu'il jugerait utiles au suivi de l'exécution des prestations.

France Travail se réserve également la possibilité d'effectuer des contrôles de la qualité d'exécution des prestations, sur les lieux d'exécution du marché.